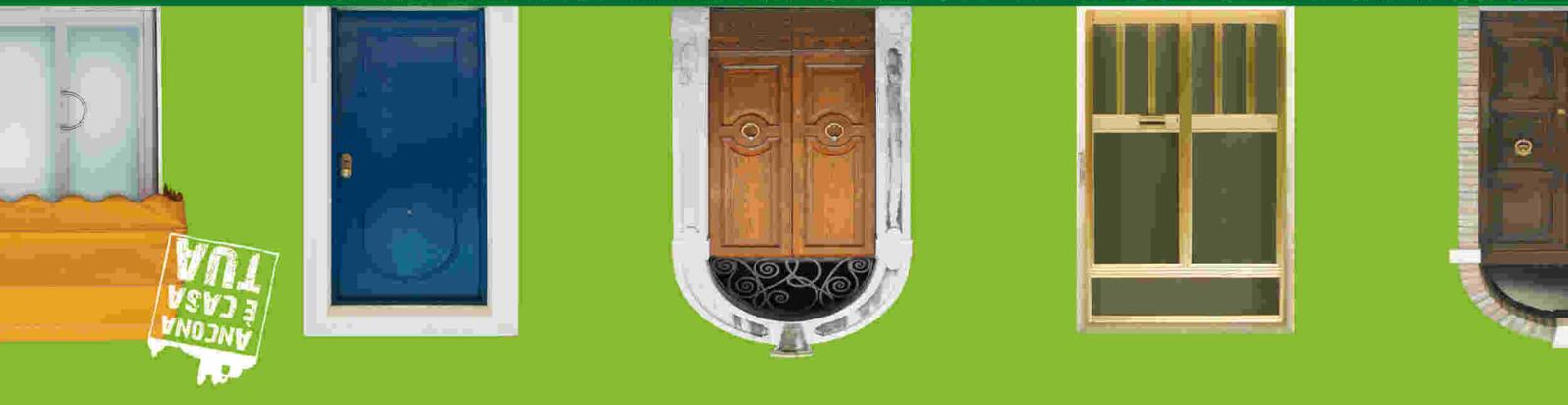




Parte il Porta a Porta

GAMBIÀ LA RACCOLTA DIFFERENZIATA DEI RIFIUTI



Ancône, Ville propre, c'est l'affaire de tous.

Une belle ville, c'est avant tout une ville propre. Et cela dépend grandement de l'engagement des gens qui y vivent et qui y travaillent. Vous trouverez dans cette brochure quelques consignes à suivre pour nous permettre d'atteindre cet objectif important et de le parfaire. Veuillez toujours la consulter pour savoir exactement où déposer les déchets et les emballages courants.

Grâce à un nouveau système de collecte des déchets à domicile, en "Porte-à-porte", les vieux **bacs à ordures vont disparaître** et les habitants pourront trier leurs **déchets chez eux ou sur leurs lieux de travail, les déposer dans les contenants fournis à cet effet et les sortir** sur la voie publique les jours de collecte.

contenants pour tri effectué à la maison



- ❖ un contenant aéré marron et des sacs papier pour la fraction organique
- ❖ un contenant blanc pour papier et carton
- ❖ des sacs jaunes pour le plastique
- ❖ un contenant vert pour le verre et les boîtes boissons
- ❖ matériel informatique

contenants pour maisons individuelles ou petits immeubles collectifs jusqu'à 3 logements



- ❖ un contenant marron pour la fraction organique
- ❖ pour le papier et le carton, utiliser le contenant prévu pour le tri effectué à la maison
- ❖ des sacs jaunes pour le plastique
- ❖ pour le verre et les boîtes boissons, utiliser le contenant prévu pour le tri effectué à la maison
- ❖ une poubelle grise pour la fraction indifférenciée

contenants pour immeubles collectifs de plus de 3 logements (les dimensions des contenants peuvent varier)



- ❖ poubelles sur roues marron pour la fraction organique
- ❖ poubelles sur roues blanches pour papier et carton
- ❖ poubelles sur roues jaunes pour le plastique
- (uniquement pour grands immeubles collectifs)
- ❖ poubelles sur roues vertes pour verre et boîtes boissons
- ❖ poubelles sur roues grises pour la fraction indifférenciée

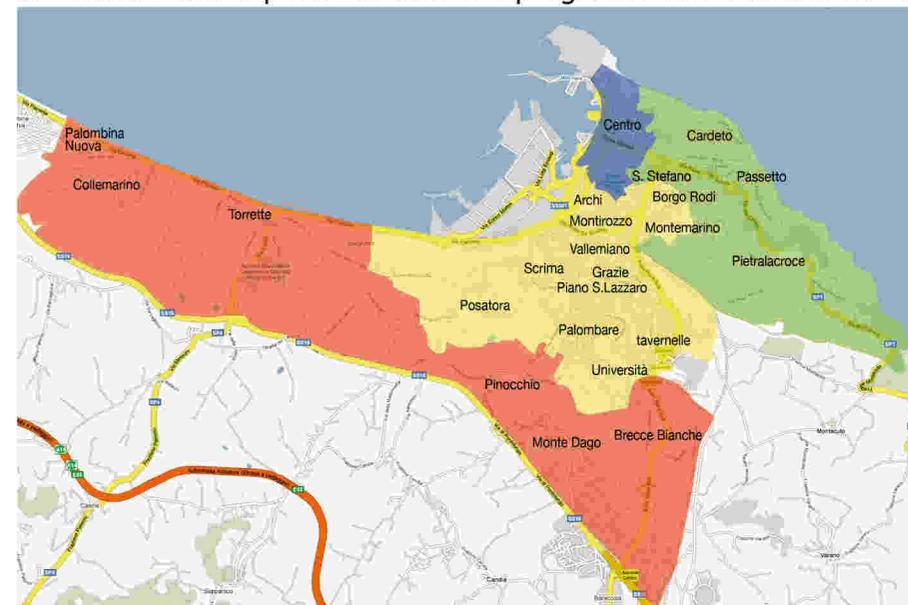
Quelques consignes à respecter pour garantir un bon démarrage de ce nouveau système de collecte :

- ❖ **1** trie correctement les déchets à la maison en utilisant les contenants fournis à cet effet et en consultant toujours la brochure
- ❖ **2** déposez-les dans les conteneurs collectifs de l'immeuble après les avoir triés à la maison, en respectant les couleurs
- ❖ **3** sortez les conteneurs sur la voie publique les jours de collecte prévus en respectant les horaires indiqués sur le calendrier de collecte
- ❖ **4** placez les conteneurs aux endroits convenus avec AnconAmbiente et uniquement s'ils sont pleins
- ❖ **5** veillez à retirer les conteneurs après la collecte



Quand

Le service "Porte-à-porte" va démarrer progressivement dans la ville d'Ancône qui a été divisée en quatre zones.



Zone 1 ❖ septembre 2008

Collemarino, Torrette, Pinocchio, Palombina Nuova, Monte Dago Brece Bianche e zona Università

Zone 2 ❖ novembre 2008

Posatora, Piano San Lazzaro, Borgo Rodi, Archi, Vallemiano, Grazie, Tavernelle, Palombare, Scrima, Palombella, Montemarino, Montirozzo

Zone 3 ❖ mars 2009

Cardeto, Santo Stefano, Adriatico, Passetto, Pietralacroce

Zone 4 ❖ mai 2009

Centre-ville (de San Pietro à Capodimonte)

Consignes et conseils pour bien trier

- La collecte aura lieu 1 fois par semaine pour tous les types de déchets sauf pour les **déchets organiques** qui seront collectés 2 fois par semaine en hiver et 3 fois par semaine en été.
- Pour les **déchets organiques** utilisez toujours les sacs papier fournis à cet effet par AnconAmbiente.
- Séparez les déchets à la maison et déposez-les dans les contenants correspondants. Les jours de collecte prévus, sortez sur la voie publique votre contenant personnel ou le conteneur collectif de l'immeuble (vous allez recevoir un calendrier indiquant les jours de collecte).
- Pliez ou écrasez les matériaux pour réduire le plus possible le volume de vos déchets.
- Videz et rincez les bouteilles et les autres contenants avant de les jeter.
- Si vous avez le moindre doute sur le tri de vos déchets, n'hésitez pas à appeler le numéro vert ou à consulter le site www.anconambiente.it. N'oubliez pas que, dans ce cas, la solution la meilleure est d'utiliser le contenant gris pour la fraction indifférenciée pour ne pas rendre inutile le travail des autres. Utilisez-le toutefois le moins possible et uniquement pour ce que vous n'arrivez pas à trier.

FRACTION ORGANIQUE 2 fois par semaine (3 fois en été du 1er Juin au 30 Septembre)

		OUI Restes d'aliments froids, pelures de fruits et épluchures de légumes, coquilles d'œufs, viandes et os, poissons et arêtes, carapaces de crustacés et coquilles de mollusques, pain, pâtes et riz, sachets de thé et de tisanes, marcs de café, fleurs fanées et plantes d'appartement, serviettes en papier usagées, papier cuisine.		NON Tout ce qui n'est pas organique, restes d'aliments chauds, liquides, pansements et sparadraps, litières pour chiens et chats, tissus et couches en papier
---	--	---	---	--

PAPIER ET CARTON 1 fois par semaine

		OUI Journaux, livres, cahiers et agendas, billets et cartons, boîtes en papier pliées, photocopies, papier d'emballage, emballages Tetra Pak (ex : briques lait, jus de fruits, vin,...) emballage papier pour aliments (ex : sucre, pâtes, sel,...)		NON Tous les matériaux non cellulodiques, emballages de produits dangereux, papier huilé ou plastifié, papier alimentaire (ex : fromages ou charcuterie) papier sulfurisé, papier carbone et parchemin, papier chimique (ex : télécopies et tickets de caisse) papier souillé par de la colle, papier de verre, papier souillé ou mouillé assiettes et verres en papier
--	---	---	---	--

PLASTIQUE 1 fois par semaine

		OUI Tous les emballages et les récipients en plastique, bouteilles (ex : eau, boissons, lait, jus de fruits,...), barquettes et boîtes alimentaires en plastique, paquets et sachets pour aliments (ex : pâtes, snacks salés,...), sacs et sachets plastique pour les courses, flacons et distributeurs (ex : lessives, nettoyeurs, shampooings,...) emballage polystyrène, tubes plastique, films plastique et feuilles cellophane		NON Tous les emballages autres que plastique, déchets hospitaliers (ex : seringues, récipients pour liquides physiologiques), pots et sachets pour matériaux dangereux (ex : colles, peintures et solvants), jouets, emballages de CD/DVD, cassettes musique et cassettes vidéo, assiettes, verres et couverts plastique mono usage, cintres, cuvettes, emballages plastique souillés.
--	---	--	---	---

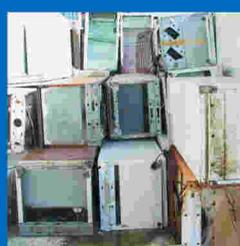
VERRE ET BOÎTES-BOISSONS 1 fois par semaine

		OUI Bouteilles en verre, vases et pots en verre, verres, boîtes boissons et barquettes alu propres, boîtes métalliques, boîtes en acier et en aluminium (ex : thon, conserves, légumes) cintres en métal (pressing), bombes aérosol sans gaz, papier alu		NON Verre en plaques, bombonnes, miroirs et autres matériaux en verre encombrants, cristal, porcelaine, céramique, terre cuite, ampoules à incandescence et néons, pots pour peintures et solvants (étiquetés "T" et/ou "F").
--	---	---	---	--

FRACTION INDIFFÉRENCIÉE 1 fois par semaine

		OUI Jouets cassés – Emballages de CD/DVD - CD/DVD, Objets en caoutchouc – Eponges synthétiques, Couches et serviettes hygiéniques, photos et pellicules photo, Litières et excréments d'animaux, Assiettes et couverts en plastique, Mégots de cigarettes et cendre, poussières, Déchets formés de matériaux divers (ex : brosses et brosses à dents, rasoirs) Emballages souillés par des déchets alimentaires		NON Tout ce qui peut être différencié, déchets liquides, déchets nocifs ou dangereux, déchets encombrants, DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).
--	---	--	---	--

ENCOMBRANTS et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) au CentrAmbiente

	<p>NE JAMAIS abandonner de déchets encombrants dans la rue! Des amendes salées sont prévues pour les transgresseurs</p> <p>Meubles, chaises et tables Canapés et fauteuils Matelas et sommiers Electroménagers (ex : lave-linge, réfrigérateurs, lave-vaisselle et aspirateurs) Equipements électroniques (ex : TV, PC, télécopieur, chaîne Hi fi et téléphones portables)</p>	<p>Bombonnes, plaques de verre et miroirs Sanitaires et déchets inertes provenant de petites démolitions Portes et fenêtres</p>	<p>Enlèvement gratuit à domicile après appel du numéro vert (réservé aux particuliers)</p> <p>Numero Vert 800 680 800</p>
--	---	---	--

FAUCHAGE ET ÉLAGAGE au CentrAmbiente

	<p>service d'enlèvement sur rendez-vous (appelez le numéro vert)</p> <p>Numero Vert 800 680 800</p>
--	--

MÉDICAMENTS ET PILES au CentrAmbiente

	<p>au CentrAmbiente ou dans les conteneurs prévus à cet effet</p>
---	---

VÊTEMENTS USÉS dans les conteneurs prévus à cet effet

	
---	---

AUTRES TYPES DE DÉCHETS au CentrAmbiente

	<p>CentrAmbiente est une déchetterie autorisée où vous pourrez aussi déposer gratuitement les matériaux suivants :</p> <p>Toner et cartouches pour photocopieuses, télécopieurs et imprimantes Huiles minérales et végétales – Huiles épuisées Pneus Fer et bois Tubes fluorescents (lampes au néon ou lampes à faible consommation) Emballages portant l'étiquette "T" (toxiques) et/ou "F" (inflammables)</p>	<p>Ancona, Via del Commercio 27 – du lundi au samedi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30</p> 
--	---	--